

## 6 Annexe obligatoire n°6 : Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il est constitué de :

- Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 02/04/1979 ;
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21/05/1992.

D'après le diagnostic environnemental faune-flore et zone humide réalisé par la société Entime (rapport 7559-006-001 / Rév. C / 02.11.2022– voir Pièce complémentaire 1), la figure suivante localise les zones Natura 2000 dans un rayon d'environ 20 km et leur description est donnée dans le Tableau suivant.

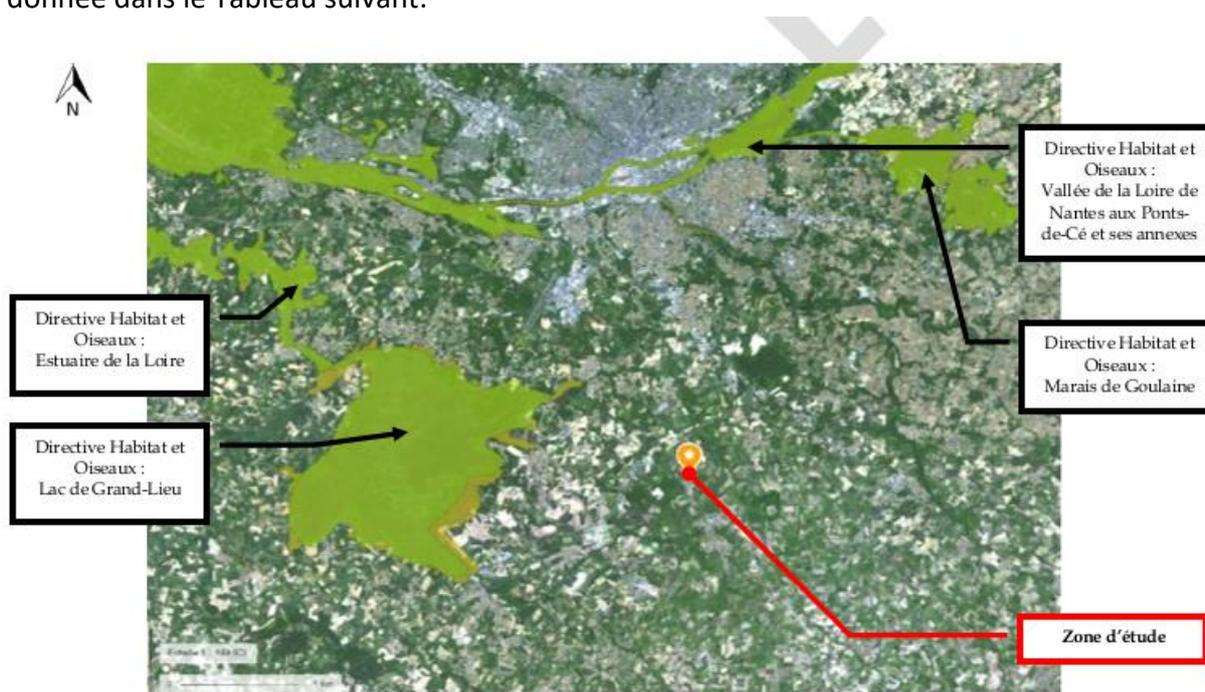


Figure 1 : Zones Natura 2000

Source : diagnostic environnemental faune-flore et zone humide réalisé par la société Entime (rapport 7559-006-001 / Rév. C / 26.08.2022)

**Tableau 1 : Description des zones Natura 2000**

Description de la zone	Distance au site	Milieux déterminants	Faune et flore
Directive Habitat et Oiseaux - Lac de Grand-Lieu FR5200625 et FR5210008	6,8 km à l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae).</li> <li>× Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</li> <li>× Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</li> <li>× Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition.</li> <li>× Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix.</li> <li>× Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae).</li> <li>× Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.</li> </ul>	<p>Directive Habitats : Loutre d'Europe, bouvière, plantain d'eau nageant, agrion de Mercure, artémis, cerf-volant, grand capricorne, lamproie marine, grande alose.</p> <p>Directive Oiseaux : Goéland leucophaea, sterne pierregarin, guifette moustac, guifette noire, hibou des marais, engoulevent d'Europe, martin-pêcheur d'Europe, pic cendré, ...</p>
Directive Habitat et Oiseaux - Estuaires de la Loire FR5200621 et FR5210103	15,8 km à l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Estuaires.</li> <li>× Replats boueux ou sableux exondés à marée basse.</li> <li>× Végétation annuelle des laissés de mer.</li> <li>× Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses.</li> <li>× Prés à Spartina (Spartinion maritima).</li> <li>× Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima).</li> <li>× Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi).</li> <li>× Dunes mobiles embryonnaires.</li> <li>× Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches).</li> <li>× Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises).</li> <li>× Etc ...</li> </ul>	<p>Directive Habitats : grand murin, loutre d'Europe, bouvière, angélique à fruits variés, agrion de Mercure, cerf-volant, barbot, rosalie des alpes, grand capricorne, lamproie marine, lamproie de rivière, grande alose, alose feinte atlantique, saumon de l'atlantique, triton crêté, petit rhinolophe, rhinolophe euryale, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées.</p> <p>Directive Oiseaux : Sterne caspienne, sterne caugek, sterne de Dougall, sterne pierregarin, sterne arctique, sterne naine, guifette moustac, guifette noire, hibou des marais, ...</p>
Directive Habitat et Oiseaux - Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes FR5200622 et FR5212002	Environ 14 km au Nord-Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea.</li> <li>× Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</li> <li>× Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition.</li> <li>× Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion.</li> <li>× etc ...</li> </ul>	<p>Directive Habitats : grand murin, castor d'Eurasie, loutre d'Europe, marsilée à quatre feuilles, bouvière, écaille chinée, angélique à fruits variés, mulette épaisse, petit rhinolophe, grand rhinolophe, rhinolophe euryale, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées, murin de Bechstein, etc...</p> <p>Directive Oiseaux : sterne pierregarin, sterne arctique, sterne naine, Sterne caspienne, sterne caugek, Goéland leucophaea, etc...</p>
Directive Habitat et Oiseaux - Marais de Goulaine FR5212001 et FR5202009	15 km à l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin.</li> <li>× Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis).</li> <li>× Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae.</li> </ul>	<p>Directive Habitats : bouvière, écaille chinée, agrion de Mercure, damier de la Succise, triton crêté, etc..</p> <p>Directive Oiseaux : Goéland leucophaea, sterne pierregarin, canard chipeau, canard pillet, busard des roseaux, foulque macroule, chevalier gambette, goéland argenté, mouette rieuse, chevalier culblanc, etc...</p>

Source : diagnostic environnemental faune-flore et zone humide réalisé par la société Entime (rapport 7559-006-001 / Rév. C / 26.08.2022)

**Le projet n'est pas situé dans l'emprise d'une zone NATURA 2000.**  
**4 zones NATURA 2000 sont présentes dans un rayon de 16 km du projet.**  
**La plus proche est localisée à 6,8 km à l'Ouest.**

### Positionnement du projet vis-à-vis des listes nationales et locales

Les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation des incidences NATURA 2000 sont définis :

- A échelle nationale, par l'article R.414-19 du Code de l'environnement ;
- A échelle départementale, par le Préfet de la Loire-Atlantique :
  - AP daté du 16/06/2011, portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 au titre du 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'environnement ;
  - AP n°2014098-0006, daté du 08/04/2014, portant désignation de la liste départementale des documents de planification, programmes, projets,

manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000  
au titre du IV de l'article L.414-4 du Code de l'environnement.

**Le projet étudié n'est visé par aucune de ces listes.**

**Evaluation des impacts éventuels**

La zone NATURA 2000 la plus proche est localisée à 6,8 km du projet.

Le projet concerne l'extension d'un entrepôt couvert de stockage de matières combustibles  
avec les aménagements périphériques.

**Le projet n'entraînera pas d'impact sur les zones NATURA 2000.**

**Compte-tenu de ces éléments, le projet n'est pas soumis à évaluation des incidences  
NATURA 2000. Aucune préconisation particulière n'est à prévoir.**